

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

BORDEREAU DE PRIX (BP)

Maître de l'ouvrage

Services de l'État en Guyane

Pouvoir adjudicateur exerçant la maîtrise d'ouvrage

Direction Générale des Territoires et de la Mer de la Guyane

Représentant du Pouvoir Adjudicateur (RPA)

Monsieur le Directeur Général des Territoires et de la Mer de la Guyane

Objet du marché

TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT DES CHAUSSÉES SUR LA RN2 – DU PR 100+000 AU
PR 184+000 – PRÉPARATION AVANT ENDUITS

N° Prix	Désignation du Prix et Prix unitaire en toutes lettres (Hors taxes)	Prix unitaire en chiffres (HT)
1	TRAVAUX PRÉPARATOIRES	
1.1	INSTALLATION DE CHANTIER, études et qualité Ce prix rémunère forfaitairement <u>les études d'exécution, le PAQ dont les contrôles et l'établissement de l'installation de chantier de l'entreprise.</u> Il comprend notamment : – l'exécution des prestations définies à l'Article 31 du C.C.A.G.; – l'amenée et le repli de l'ensemble du matériel nécessaire à l'exécution de la totalité des ouvrages faisant l'objet du présent Marché ; - la totalité des prestations d'études d'exécution avec l'établissement des plans d'exécution des travaux et des autres documents d'exécution relatifs à l'ensemble des travaux, conformément au CCTP et aux pièces du présent marché. - les frais liés à l'application du PAQ dont les essais et rapports prévus a CCTP et au PAQ – la préparation de tous les supports, conformément au C.C.T.P ; – la remise en état des lieux et le nettoyage du chantier en fin de travaux. Le forfait :	
1.2	SIGNALISATION DE CHANTIER Ce prix rémunère l'amenée, la mise en place, l'exploitation, la surveillance, le remplacement s'il y a lieu de jour comme de nuit et le repliement en fin de travaux des dispositifs de signalisation des chantiers. Le premier jour pris en compte dans l'application de ce prix sera celui où, à la demande de l'entrepreneur, le Maître d'œuvre aura constaté que la réalisation de la signalisation et que les dispositifs pris pour son exploitation répondent effectivement à toutes les prescriptions du C.C.A.P. Le dernier jour sera celui où l'entrepreneur aura été invité par le Maître d'œuvre à évacuer hors du domaine public concerné par les travaux tous les matériels et matériaux dont la présence nécessite une signalisation temporaire sans que ce jour puisse être postérieur à celui de la réception des travaux. Il est à préciser que pour tout manquement à l'une des prescriptions du C.C.A.P. ou du DESC de jour comme de nuit constaté par le maître œuvre ou son représentant, entraîne l'application pour ce même jour d'une pénalité conformément au CCAP sans préjudice dans l'application des mesures contenues dans l'article 31 du CCAG. Le forfait :	

N° Prix	Désignation du Prix	Prix en chiffres
2	CHAUSSÉE	
2.1	SCARIFICATION DE CHAUSSÉE, reprofilage en GNT 0/20 et fermeture en enduits Ce prix rémunère au mètre carré la scarification de chaussée et son reprofilage en GNT 0/20 Il comprend : · La démolition de la couche de roulement sur une épaisseur moyenne de 5 cm; · L'évacuation éventuelle des matériaux impropres en un lieu de dépôt agréé par le maître d'œuvre ; · Le compactage de la surface scarifiée - la fourniture le transport, la mise en œuvre conformément au CCTP de la GNT 0/20 en reprofilage · La remise en forme de la chaussée et l'homogénéisation de la surface scarifiée, - la fermeture par un enduit bicouche 4/6 et 10/14 Le mètre carré :	
2.2	PURGES Ce prix rémunère au mètre cube la scarification de la chaussée et mise en place de matériaux de substitution sur une épaisseur de 30 à 50 cm à définir en présence du Maître d'œuvre conformément aux prescriptions du CCTP afin d'obtenir 80MPa de portance. Il comprend : - le terrassement, la scarification, le chargement, le transport, le déchargement et le réglage des matériaux curés au lieu de dépôt autorisé le plus proche. - la reprise éventuelle sur stock provisoire des matériaux et leur transport au lieu de mise en œuvre, - les essais de portance - la fourniture et mise en œuvre d'un géotextile anti-contaminant, - la pose de drains en fond de purge en épis, sur une longueur assurant l'évacuation de l'eau dans le fossé, - La fourniture et la mise en œuvre des matériaux de substitution en grave non traitée conformément aux prescriptions du CCTP : - la fermeture par un enduit monocouche 10/14 Le mètre cube :	
2.3	BBSG 0/10 Ce prix rémunère au m², le revêtement de la chaussée en pleine largeur e BBSG 0/10 sur une épaisseur de 6cm. Il comprend: – le nettoyage du support ; – l'application de la couche d'accrochage ; – la mise en œuvre du BBSG 0/10 au finisseur ; – le compactage au cylindre vibrant ; – toutes les sujétions de fourniture et de main d'œuvre Le mètre carré :	

N° Prix	Désignation du Prix	Prix en chiffres
2.4	REPRISE DES nids de poule Ce prix rémunère au forfait la reprise et réparation de 270 nids de poules y compris ceux déjà bouchés par de l'enrobé à froid pollué; après un nettoyage complet, cet enrobé sera remplacé par de la GNT soigneusement compactée, puis fermeture en 10/14; Le forfait :	
3	ACCOTEMENT - ASSAINISSEMENT	
3.1	DÉRASEMENT et reprofilage D'ACCOTEMENTS Ce prix rémunère au mètre carré le dérasement des accotements jusqu'au fossé et la reprise des dénivelés entre la chaussée et les accotements quand ils existent par comblement en latérite compactée conformément au GTR. Il comprend : · l'amenée et le repli du matériel sur le chantier ; · le dérasement des surépaisseurs par rapport à la chaussée · le nivellement avec une pente de 8% ; · la réalisation d'épaulements de rives de chaussée + compactage ; · y compris toutes sujétions. Le mètre carré :	
3.2	CURAGE et reprofilage DES FOSSES Ce prix rémunère au mètre linéaire le curage et reprofilage des fossés. Il comprend : - le curage du fossé et son reprofilage à l'identique - l'extraction, le chargement et le transport des matériaux, le déchargement en un lieu autorisé agréé par le Maître d'œuvre avec le réglage du lieu de dépôt - le nettoyage du pied de talus contigu au fossé quand celui-ci existe - y compris toutes sujétions d'exécution Le mètre linéaire:	

N° Prix	Désignation du Prix	Prix en chiffres
3.3	DESCENTES D'EAU EN BÉTON PRÉFABRIQUE : Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture et mise en œuvre de caniveau à ciel ouvert pour les eaux pluviales et de ruissellement sur les flancs de talus, conformément aux stipulations du CCTP et du fascicule 70 du CCTG. Il comprend : - le terrassement éventuel, - la fourniture et la mise en place du béton de fondation, - la fourniture du caniveau, - le chargement, le transport quelle que soit la distance du lieu de fourniture au chantier, - le déchargement, la mise en place, le réglage, - l'exécution des terrassements nécessaires à la pose de l'élément, - l'exécution du lit de pose, la mise en place des éléments et la fourniture et pose des fixations, - le calage par compactage soigné des terres de part et d'autre de l'élément rajouté. - le rejointoiement au ciment, - toutes sujétions de raccordement à d'autres types de bordures ou bouches avaloirs, Le mètre linéaire :	
3.4	RÉALISATION D'AVALOIRS Ce prix rémunère à l'unité, la réalisation et la réparation d'avaloirs aux emplacements indiqués par le Maître d'œuvre. Il comprend : • les terrassements, y compris l'évacuation à la décharge des déblais excédentaires; • la fourniture et la mise en œuvre de béton C25/30 pour la confection du radier et des parois à l'identique de l'existant, • toutes les sujétions d'exécution manuelle jugées nécessaires, soit par le Maître d'œuvre, soit par l'entrepreneur. L'unité :	
3.5	RÉALISATION D'EXUTOIRE EN ENROCHEMENT BETONNE POUR DESCENTE D'EAU Ce prix rémunère à l'unité l'exécution d'exutoire pour descente d'eau; il comprend : • Les remblais et le compactage des terres autour des ouvrages après leur exécution, • la fourniture et les transports à pied d'œuvre des éléments de coffrage, leur assemblage et leur mise en place, • La fourniture et mise en œuvre de rochers et de béton C25/30, • le décoffrage après durcissement du béton et l'évacuation des matériaux du coffrage au lieu de dépôt ou de réemploi le cas échéant, • Toutes sujétions liées à la maintenance de l'écoulement de l'eau. L'unité :	

N° Prix	Désignation du Prix	Prix en chiffres
3.6	NETTOYAGE DES CUNETTES Ce prix rémunère au mètre linéaire, le nettoyage des cunettes. Il comprend : • le nettoyage des ouvrages existants, le déchargement en un lieu autorisé agréé par le maître d'œuvre avec le réglage du lieu de dépôt ; • le nettoyage du pied de talus contigu quand celui-ci existe; - le nettoyage du pied de talus contigu quand celui-ci existe; • le réglage du fil d'eau et des talus ; • y compris toutes sujétions d'exécution. Le mètre linéaire :	

